



Montreuil, le 18 décembre 2019

Mme Fanny DE COSTER  
CGT Finances Publiques  
263, rue de Paris 93100 Montreuil

à

Monsieur Jérôme FOURNEL  
Directeur général des Finances Publiques  
139 Rue de Bercy 75012 Paris

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève pour les journées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DGFIP quels que soient leurs statuts.

Ce préavis est destiné à permettre à tous les agents de la DGFIP qui le souhaitent de participer aux mobilisations et actions de grève qui pourraient voir le jour durant cette période.

La CGT Finances Publiques revendique :

- ▶ Le retrait du plan Darmanin dit « Nouveau Réseau de Proximité » ;
- ▶ Le retrait de la réforme des Retraites ;
- ▶ Le retrait des mesures concernant les règles de mutation et l'ouverture de véritables négociations ;
- ▶ L'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu du fait de son gel depuis 2010 ;
- ▶ La suppression du jour de carence ;
- ▶ Une compensation intégrale, pérenne de la CSG, et une augmentation immédiate du pouvoir d'achat ;
- ▶ L'arrêt des suppressions d'emplois et de tous les projets de restructurations en cours : géographie revisitée, expérimentations d'agences comptables, concentration des SIP, SIE et SPF, transfert de la mission cadastrale à l'IGN, agence unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales... ;
- ▶ L'abandon du plan action publique 2022 ;
- ▶ Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- ▶ L'augmentation des budgets de fonctionnement ;
- ▶ Des créations d'emplois statutaires à hauteur des missions dévolues à nos ministères et à leur accomplissement plein et entier ;
- ▶ Le maintien de toutes ses missions à la DGFIP et leur renforcement ;
- ▶ Le renforcement des droits et garanties des personnels ;
- ▶ La reconnaissance des qualifications et des technicités par des plans de promotions dignes de ce nom ;
- ▶ Une amélioration réelle des conditions de vie au travail ;
- ▶ La résorption de l'emploi précaire ;
- ▶ La non-application du RIFSEEP.

Veillez agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

La secrétaire générale de la CGT Finances Publiques,  
Fanny De Coster